

## Parcours qualifiant VOCP- Module 2 Droit appliqué aux activités d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie

**CODE STAGE : NSVAL0004**

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

**Durée :**

4 jours

**Lieu :**

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – 1 avenue Bourgelat, 69280, Marcy-L'Étoile

**Public cible :**

- Vétérinaires Officiels en charge d'un service vétérinaire d'inspections au sein d'un abattoir de boucherie
- Coordinateurs (départementaux ou régionaux) des abattoirs

**Taille du public :**

Consulter l'ENSV-FVI

**Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :**

- CJIR,
- DDPP,
- Référent national.

**Responsables pédagogiques :**

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

**Modalités d'inscription :**

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

**Accessibilité :**

Formation accessible pour lesPMR / personnes invalides

### CONTEXTE

Le service vétérinaire d'inspections situé au sein d'un abattoir a une position délicate de représentation de l'Etat dans une entreprise privée. La demandesociétale de plus en plus forte d'amélioration du bien-être des animaux et des Hommes complexifie d'autant plus la position du vétérinaire officiel. Le parcours qualifiant Vétérinaire Officiel Cadre de Proximité permet aux VO de comprendre leur position et de prendre des décisions adéquates face à des situations particulières. Il se compose de 4 modules d'une semaine répartis le long de l'année.

Le deuxième module de ce parcours est consacré au droit appliqué aux activités d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie.

### LA FORMATION

**Objectif général :**

Garantir le niveau de compétences des Vétérinaires Officiels cadres de proximité en abattoir de boucherie et favoriser l'harmonisation des méthodes d'inspection en abattoir de boucherie.

**Objectif du module :**

Appréhender l'environnement juridique du VO en tant que cadre de proximité.

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les bases du droit administratif et pénal,
- Savoir mettre en œuvre les mesures de police administrative applicables aux activités d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie (procédures de consigne, retraits et saisies, ...),
- Pouvoir mettre en œuvre des actions pénales (rédaction d'un PV, suites du PV, ...).

**Contenu :**

- Introduction au droit ;
- Droit administratif : police administrative en abattoir, respect des règles d'abattage, missions, pouvoirs de surveillance et de contrôle, pouvoir d'injonction ;
- Mesures de police administratives : notion d'acte et de décision ;
- Elaboration de la décision : conditions de légalité, publicité ;
- Exemples de mesures de police judiciaire et de procédures pénales en abattoir ;
- Expertise, droits de la défense et contestation.

**Méthodes pédagogiques :**

Exposés, études de cas, mises en situation, retours d'expérience.

**Prérequis**

Être depuis quelques mois en abattoir.

NB : ce parcours ne concerne que les abattoirs d'animaux de boucherie, il ne concerne pas les abattoirs de volailles/lagomorphes ni le gibier.